

Fiche Adhérent 2026-2027

ATELIER
COURS DESSIN-PEINTURE ADULTES

PROFESSEUR
Wilfrid DURAND

Sexe : ☐ Féminin / ☐ Masculin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

TARIFS	Adhésion CCLER	35 €/an	☐ réglée le
	*Faire un chèque à l'ordre du CCLER		
	<u>Cotisations</u> : Atelier du mardi	200 €/an :	
	de 09h00 à 12h00 ☐	-67 €	
	de 14h00 à 17h00 ☐	-67 €	☐ réglée le
	* Faire à l'inscription, 3 chèques à l'ordre du CCLER :	-66 €	

○ Cette fiche est à retourner au secrétariat avec les règlements.

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.

Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à Le

« Lu et approuvé »

Signature

REGLEMENT INTERIEUR

COURS DESSIN- PEINTURE : Année 2026-2027

Professeur, Wilfrid DURAND ☎ : 06.45.20.38.37

Jours : **Mardi** Horaires : ☐ de 9h00 à 12h00 ou ☐ de 14h00 à 17h00 Lieu : Salle Cèdre

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). *Faire à l'inscription, un chèque à l'ordre du CCLER .	35 €/an
	Cotisations Ateliers du mardi de 9h00 à 12h00 ou de 14h00 à 17h00 *Faire à l'inscription, 3 chèques à l'ordre du CCLER (67 €, 67 € et 66 €)	200 €/an fournitures non comprises

L'adhésion et les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.
- En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

Avant de débiter toute activité, l'adhérent devra protéger sa table avec **une toile cirée** fournie par l'animatrice du Cours de dessin libre. A la fin du cours, cette toile sera nettoyée, puis roulée et rangée. Les élèves pourront utiliser le lavabo commun pour nettoyer leurs pinceaux et palettes à condition de le nettoyer après chaque usage.

Le port d'une blouse ou grande chemise est **recommandé**.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

✂-----
(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**Atelier COURS PEINTURE DESSIN ADULTES** pour l'année **2026-2027**.

Date : Signature :